

Grille tarifaire à compter du 1^{er} janvier 2024

Investissement clé en main

Accompagnement clé en main de votre investissement immobilier

- ✓ Validation de vos objectifs
- ✓ Proposition d'une stratégie d'investissement
- ✓ Identification des biens
- ✓ Accompagnement dans le processus d'acquisition
- ✓ Suivi des travaux
- ✓ Mise en location

HONORAIRES SUIVI D'INVESTISSEMENT :

de la validation des objectifs à la signature de l'acte de vente chez le notaire

8% TTC du montant d'acquisition* avec un minimum de 12.000 € TTC

(*) Montant du bien frais d'agent inclus

HONORAIRES DE SUIVI DES TRAVAUX :

de la conception des travaux à la levée des réserves

10% TTC du montant des travaux et ameublement TTC avec un minimum de 2.000 € TTC

HONORAIRES DE MISE EN PLACE DE LA LOCATION :

Publication d'annonces, recherche du ou des premiers locataires, signature des baux et assistance à la souscription des contrats d'énergies, internet etc.

800 € TTC par location simple

1.200 € TTC par colocation (inférieure ou égale à 5 chambres)

Modalités de règlement :

100% des honoraires de suivi investissement le jour de l'acte de vente

100% des honoraires de suivi des travaux le jour de la réception du chantier

100% des honoraires de mise en place de la location le jour de l'entrée du premier locataire